

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2016, 2017 et 2018

Avis public est, par les présentes, donné, par la soussignée, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Marieville pour les années 2016, 2017 et 2018 a été déposé au bureau du service du Greffe situé au 682 de la rue Saint-Charles en date du 14 septembre 2015, conformément aux dispositions des articles 70 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1).

Une personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer, auprès de la Ville de Marieville, une demande de révision concernant le nouveau rôle d'évaluation foncière déposé, avant le 1<sup>er</sup> mai suivant son entrée en vigueur, soit le 1<sup>er</sup> mai 2016, ou avant le soixante et unième jour qui suit l'expédition de l'avis de modification, conformément aux dispositions des articles 124 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1).

Toute demande de révision doit être faite sur la formule prescrite, qui est disponible à l'hôtel de ville de Marieville sis au 682, rue Saint-Charles à Marieville, J3M 1P9, et être accompagnée du tarif établi par le règlement municipal de tarification, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. La demande de révision doit exposer succinctement les motifs invoqués à son soutien et les conclusions recherchées. Le dépôt de la demande de révision peut être effectué par la remise de la formule dûment remplie, ou par l'envoi de la formule dûment remplie, par courrier recommandé à l'hôtel de ville à l'adresse précédemment mentionnée.

Le rôle d'évaluation est actuellement déposé aux archives de la Ville de Marieville, à l'hôtel de ville, à l'adresse mentionnée précédemment, où tout intéressé peut en prendre connaissance, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Marieville, le seize septembre deux mille quinze (16 septembre 2015).

La greffière adjointe,

Mélanie Calgaro, notaire

***Avis public 15-35***